1

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 6 février 2023 à 19h, au centre municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

Mme la mairesse Josée Marquis

M. les conseillers Yanik Levasseur

Raphaël Helgerson-Gendron

Mme les conseillères Cynthia Marceau-D'Astous

Isabelle Truchon Johanne Thibault

EST ABSENT

M. le conseiller Jean-Luc Bérubé

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Jessica Bouchard

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la mairesse Josée Marquis ouvre la séance 19h et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

RÉSOLUTION #2023-15

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Truchon et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Approbation du procès-verbal du 9 janvier 2023;
- 4. Présentation des comptes;
- 5. Engagement de crédit (dépenses);
- **6.** Acceptation de la soumission de H2Lab;
- **7.** Mandater Activa environnement de réaliser la caractérisation écologique pour le remplacement d'une section de conduite d'égout;
- **8.** Appui route de Grosses-Roches;
- **9.** Vacances directrice générale et fermeture du bureau pour le congrès annuel;
- 10. Embauche de Pierre Marquis pour l'entretien du centre municipal;
- 11. Installation d'une nouvelle lumière de rue dans le rang 6 par Hydro-Québec;
- 12. Signature du contrat de travail de la directrice générale;
- 13. Dépôt du bilan 2021 de la stratégie d'eau potable;
- **14.** Nomination de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification des livres comptables 2022;

- **15.** Mandater Raymond Chabot Grant Thornton pour la reddition de comptes de la TECQ 2019-2023.
- **16.** Varia;
- **17.** Période de questions;
- 18. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-16

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2023

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Jessica Bouchard dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Madame Johanne Thibault, et résolu;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6. Madame Jessica Bouchard, Directrice générale greffière-trésorière, fait la lecture des comptes.

RÉSOLUTION #2023-17

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de soixante-dix-sept mille deux cent soixante et sept et quatre-vingt-quinze cents (67 9401.12\$) et les salaires payés au montant de douze mille trente-cinq et trente et une cents (10 753.62\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de quatre-vingt-neuf mille trois cent trois et vingt-six cents (78 693.72\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Jessica Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2023-18

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE H2LAB

CONSIDÉRANT QUE nous devons effectuer régulièrement des analyses;

CONSIDÉRANT QUE H2LAB offre de bons services professionnels ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yanik Levasseur d'accepter la soumission #14902 de H2LAB.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-019

MANDATER ACTIVA ENVIRONNEMENT DE RÉALISER LA CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE POUR LE REMPLACEMENT D'UNE SECTION DE CONDUITE D'ÉGOUT CONSIDÉRANT QU'il faut replacer la conduite d'égout située entre les regards S-13 et S-14;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de l'impact sur l'environnement, une caractérisation environnementale est requise pour effectuer les travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service d'Activa environnement au montant de 4 338\$ était la meilleure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Thibault de mandater Activa environnement pour la caractérisation environnementale dans le but de remplacer une section de conduite d'égout.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

<u>RÉSOLUTION #2023-20</u> APPUI ROUTE DE GROSSES-ROCHES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-10-203 de la municipalité de Grosses-Roches demandant au ministère des Transport du Québec (MTQ) de modifier le classement de la route de Grosses-Roches, de locale à collective, afin qu'il en assume la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE lors d'un incendie à Saint-Jean-De-Cherbourg, les intervenants d'urgence et les pompiers de la caserne de Les Méchins, en renfort, ont besoin de cet accès direct;

CONSIDÉRANT QUE cette route fait partie du Plan de mesure d'urgence du MTQ;

CONSIDÉRANT QUE la route des Grosses-Roches est le seul accès à de nombreuses routes locales;

CONSIDÉRANT QUE la route des Grosses-Roches dessert le service postal de la municipalité de Saint-Jean-De-Cherbourg;

CONSIDÉRANT QUE la route des Grosses-Roches est la route la plus courte pour les gens de la municipalité de Saint-Jean-De-Cherbourg pour s'approvisionner en nourriture et en essence;

CONSIDÉRANT QUE la route des Grosses-Roches sert d'accès aux terres publiques et à la Pourvoirie de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE la route des Grosses-Roches est l'un des principaux accès à la réserve faunique de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grosses-Roches, laquelle a l'un des plus bas indices de vitalité économique au Québec, n'a pas les ressources nécessaires à l'entretien de ladite route dont les coûts de seul déneigement ont bondi de 42 000\$ à 97 000\$ en une année;

CONSIDÉRANT QU'il est injuste de faire porter le fardeau de l'entretien de la route des Grosses-Roches à ses 381 habitats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Truchon et résolu à l'unanimité que la Conseil de la Municipalité de Saint-Adelme appuie les démarches de la municipalité de Grosses-Roches.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-21

VACANCES DIRECTRICE GÉNÉRALE ET FERMETURE DU BUREAU POUR LE CONGRÈS ANNUEL

Il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous et résolu :

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à s'inscrire au congrès 2023 de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui aura lieu à Québec le 14, 15 et 16 juin 2023 et de prendre trois journées de vacances les 8, 9 et 10 mars 2023;

QUE les frais d'inscription, les frais d'hébergement et les frais de transport sont à la charge de la municipalité de Saint-Adelme.

QUE le bureau municipal sera fermé lors des journées de ce congrès et pour les journées de vacances de la directrice.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-22

EMBAUCHE DE PIERRE MARQUIS POUR L'ENTRETIEN DU CENTRE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Michel Béland, qui s'occupait de l'entretien du centre municipal, a démissionné en janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'affichage du poste nous n'avons pas été en mesure de trouvé en employé;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Yanik Levasseur d'embaucher temporairement Monsieur Pierre Marquis jusqu'à ce que nous trouvions une personne pour combler ce poste.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-23

INSTALLATION D'UNE NOUVELLE LUMIÈRE DE RUE DANS LE RANG 6 PAR HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE dans une portion du rang 6 est, il difficile de déneiger la route de façon sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu d'envoyer une demande à Hydro-Québec pour qu'il fasse l'installation d'une nouvelle lumière de rue dans ce secteur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-24

SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de la directrice générale s'est terminée en janvier;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci et tous les membres du conseil sont en accord avec le contenu du contrat de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raphaël Helgerson-Gendron et résolu d'entériner le contrat de travail de Madame Jessica Bouchard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13. Dépôt du bilan 2021 de la stratégie d'eau potable.

RÉSOLUTION #2023-25

NOMINATION DE LA FIRME COMPTABLE RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON POUR LA VÉRIFICATION DES LIVRES COMPTABLES 2022

CONSIDÉRANT QU'il faut effectuer la vérification des livres comptables de 2022;

CONSIDÉRANT QUE peu de firme comptable font ce travail;

CONSIDÉRANT QUE c'est la firme Raymond Chabot Grant Thornton qui vérifie les livres comptables de la municipalité depuis plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Cynthia Marceau-D'Astous et résolu de nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton responsable de la vérification des livres comptables 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-26

MANDATER RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON POUR LA REDDITION DE COMPTES DE LA TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QU'il faut effectuer la reddition de comptes de la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci est très complexe à réaliser;

CONSIDÉRANT QUE c'est la firme Raymond Chabot Grant Thornton qui fait les redditions de comptes de la TECQ par les années passées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Isabelle Truchon et résolu de nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton responsable de la reddition de comptes de la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

RÉSOLUTION #2023-27 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 6 février 2023, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Josée Marquis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.	
Josée Marquis, mairesse	Jessica Bouchard Directrice générale et greffière-trésorière
Je soussignée, Josée Marquis, mairesse de la Municipalité de Saint-Adelme, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues. Josée Marquis, mairesse	